



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2002/L.13  
29 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-septième session

New Delhi, 23-29 octobre 2002

Point 9 c) de l'ordre du jour

**DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES**

**PARTICIPATION EFFECTIVE AU PROCESSUS  
DÉCOULANT DE LA CONVENTION**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du document FCCC/SBI/2002/13 concernant la participation effective au processus découlant de la Convention, ainsi que des vues exprimées par les Parties sur la nécessité d'assurer la transparence et l'efficacité et de renforcer la participation audit processus.
2. Le SBI a noté que la question de la participation d'observateurs aux travaux du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre avait été abordée par la Conférence des Parties à sa huitième session, lors de son examen du rapport du Conseil exécutif.
3. Le SBI a reconnu la responsabilité qui incombait aux présidents des organes subsidiaires pour ce qui était de choisir les présidents des ateliers et d'inviter des participants et observateurs. Il a demandé aux présidents des organes subsidiaires, aux présidents des ateliers et au secrétariat d'accroître leurs efforts pour promouvoir la transparence et la participation des observateurs tout en préservant l'efficacité des ateliers.

DEL.02-225

4. Le SBI a aussi prié le secrétariat de fixer le nombre des observateurs en fonction de la nature de chaque atelier.
5. Tout en étant conscient des contraintes liées à l'obtention d'un financement et des délais qui en résultaient pour confirmer la convocation des ateliers intersessions, le SBI a prié le secrétariat de faire en sorte que les notifications et documents relatifs à ces ateliers parviennent plus rapidement à leurs destinataires. À cet égard, le SBI a aussi prié le secrétariat de mettre sur son site Web la notification et les documents relatifs à chaque atelier ou réunion d'organes d'experts aussitôt que la réunion où l'atelier est confirmé et que la documentation est disponible.
6. Le SBI a décidé d'examiner la question plus avant à sa dix-huitième session.

-----

Nom du document : 0270355.doc  
Dossier : G:\Pdffra  
Modèle : G:\Word\Off2000\FCCC.dot  
Titre :  
Sujet :  
Auteur : sipp  
Mots clés :  
Commentaires : /MS 29.10.02  
Date de création : 29.10.2002 15:23  
N° de révision : 2  
Dernier enregistr. le : 29.10.2002 15:23  
Dernier enregistrement par : sipp  
Temps total d'édition :0 Minutes  
Dernière impression sur : 29.10.2002 15:23  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 2  
Nombre de mots : 324 (approx.)  
Nombre de caractères : 1'852 (approx.)